

## Recommandations pédagogiques

Il convient d'examiner attentivement les termes du programme.

- **pour les séries générales** : «Les programmes se composent d'une liste de notions et d'une liste d'auteurs. (...) Ces deux éléments seront traités conjointement, de manière à respecter l'unité et la cohérence du programme».

"Les notions retenues doivent constituer un ensemble suffisamment cohérent et homogène pour que leur traitement fasse toujours ressortir leurs liens organiques de dépendance et d'association». «(...) la liste des notions s'articule à partir de cinq champs de problèmes, eux-mêmes désignés par des notions isolées ou couplées(...). La deuxième colonne présente les principales notions(...) dont le traitement permet de spécifier et de déterminer, par les relations qu'il établit entre elles, les problèmes correspondant à ces divers champs». «La présentation de certaines notions en couple n'implique aucune orientation doctrinale définie. De même que la mise en correspondance des notions de la deuxième colonne à celle de la première, elle vise uniquement à définir une priorité dans l'ordre des problèmes que ces notions permettent de formuler».

"Les notions figurant dans l'une et l'autre colonnes ne constituent pas nécessairement, dans l'économie du cours élaboré par le professeur, des têtes de chapitre. L'ordre dans lequel les notions sont abordées et leur articulation avec l'étude des oeuvres relèvent de la liberté philosophique et de la responsabilité du professeur, pourvu que toutes soient examinées. Le professeur mettra en évidence la complémentarité des traitements dont une même notion aura pu être l'objet dans des moments distincts de son enseignement-".

"[Les] repères ne feront en aucun cas l'objet d'un enseignement séparé ni ne constitueront des parties du cours ; le professeur déterminera à quelles occasions et dans quels contextes il en fera le mieux acquérir par les élèves l'usage pertinent, qui ne saurait se réduire à un apprentissage mécanique de définitions.».

« Les sujets donnés à l'épreuve du baccalauréat porteront sur les notions (colonnes 1 et 2) et sur les problèmes qu'elles permettent de poser(...). La structure du programme autorise que ces sujets puissent recouper divers champs(...)».

- **pour les séries technologiques** : «le choix et la formulation des problèmes philosophiques qui déterminent l'étude des notions sont laissés à l'initiative des professeurs. L'ordre d'énumération choisi pour les notions du programme n'impose pas d'ordre obligatoire à leur examen».

La leçon est consacrée à l'étude des notions qui figurent au programme. Les notions ne sont ni des thèmes, ni des concepts. Il appartient au professeur de décider des problèmes philosophiques qu'il entend traiter pour les étudier. Cela signifie qu'une leçon examine une question : le professeur se donne un sujet à traiter qui donne son titre à la leçon. Le principe de la leçon est ainsi le même que celui de la dissertation, mais la leçon s'adresse à un auditoire d'élèves qu'il s'agit d'instruire. On sollicitera **l'activité philosophique des élèves** au moyen d'exercices divers, intégrés à la leçon (cf. [Circulaire du 4 novembre 1977](#)). Les [Instructions de 1925](#), auxquelles se réfère implicitement la Présentation du programme des séries générales («L'enseignement de la philosophie en classes terminales a pour objectif de favoriser l'accès de chaque élève à l'exercice réfléchi du jugement, et de lui offrir une culture philosophique initiale, ces deux finalités sont substantiellement unies."), font de "**l'apprentissage de la liberté par l'exercice de la réflexion**" "**l'objet propre et essentiel**" de l'enseignement philosophique.

Ainsi le professeur conçoit un cours qui ne se réduit pas à l'exposé successif de notions, quel que soit l'ordre retenu, mais doit être **philosophiquement organisé**. Si le programme n'est pas un programme d'histoire de la philosophie, il comporte cependant une liste d'auteurs et prescrit l'étude **d'oeuvres philosophiques**. Cette étude, déterminée par les problèmes que dégage le mouvement du cours n'est pas séparée de celle des notions. Il convient de distinguer explicitement la fin assignée à l'étude d'un texte : étude suivie d'une oeuvre, explication d'un fragment visant à rendre compte d'un problème, étude d'un bref passage intégré à la leçon à laquelle il peut servir de point de départ, de conclusion, d'analyse et d'argumentation, etc. -ce qui implique que le sujet de la leçon ait été préalablement posé et que son développement soit organisé de manière autonome. L'usage du texte doit toujours être philosophique et ne consiste jamais en un exposé en extériorité d'un point de doctrine.

De même, on prendra garde au fait que les repères ne se surajoutent pas au programme de notions, précisant et enrichissant l'étude méthodique des notions, ils sont mis en oeuvre dans le cours comme ils devront l'être par les élèves dans leurs devoirs. La liste qui les formule explicitement répertorie ceux dont l'usage est le plus constant et le plus formateur.

On veillera à donner très rapidement un sujet de **dissertation**, sans s'attarder dans des considérations méthodologiques préalables. Il est préférable de donner en classe, dans la leçon, le constant exemple du traitement méthodique d'une question, et notamment de l'usage philosophique des textes. Il est recommandé de ne proposer pour chaque devoir qu'un seul sujet. Pour un devoir en temps limité, on pourra donner le choix entre deux sujets (une question, un texte).

Tout sujet doit faire l'objet d'un **corrigé**. Un corrigé n'est ni un simple compte-rendu des copies, ni un plan détaillé. Le professeur traite lui-même la question qu'il a donnée. Mais sa dissertation n'est pas simplement une "bonne copie", elle prend en charge, philosophiquement, les difficultés rencontrées par les élèves pour penser la question.

Le travail de la dissertation doit être **régulier et soutenu**. En S, ES et dans les séries technologiques, la périodicité recommandée est d'un devoir toutes les quatre semaines, donné lors de la remise des copies précédentes. Trois devoirs en temps limité (4 heures) doivent être organisés au cours de l'année. En série L, le nombre des devoirs en temps libre est plus important (un toutes les trois semaines). Ce travail peut utilement, notamment en début d'année, être accompagné au moyen d'exercices divers (détermination de l'objet de l'interrogation, analyse de notions, formulation d'un problème, étude de textes brefs, production et analyse d'exemples, etc.).

Le **cahier de textes** doit être soigneusement tenu, de manière détaillée, et fait apparaître la **cohérence du travail de la classe**. C'est un document officiel sur lequel figurent précisément et clairement le sujet de la leçon (sa place dans l'ensemble du cours ainsi que les notions abordées), les exercices (préparation d'étude de textes philosophiques, analyses de notions, recherche d'exemples, définitions, lectures dirigées, analyses de documents, comptes-rendus divers, etc.), les oeuvres étudiées en lecture suivie (avec l'indication des passages expliqués), les sujets de dissertation (avec les dates auxquelles ils sont donnés, rendus et corrigés).

Le **tableau** est un auxiliaire précieux. On y indiquera de manière ordonnée le plan de la leçon au fur et à mesure de son déroulement, afin notamment de faciliter la prise de notes. On y inscrira également les noms propres ou les mots difficiles.

Dans la **conduite de la classe**, on s'assurera que l'on est suivi et compris au moyen de questions précises, en s'attachant à intégrer les interventions des élèves à la progression de la pensée. La leçon de philosophie n'est pas un exposé ex cathedra : quelle que soit sa forme, déterminée par son objet, quels que soient le but visé au moment donné et le style pédagogique propre du professeur, elle est toujours acte commun au professeur et aux élèves, elle appelle toujours la participation de ceux-ci. Dès la préparation du cours, on s'attachera à anticiper questions, objections, ou incompréhension. Le rappel de ce qui a été vu et compris est indispensable. Il peut être utile d'aider les élèves à ordonner leurs documents de travail (cahier de cours, cahier d'exercices, devoirs, etc).

## **Formation continue**

Pour les maîtres auxiliaires et les professeurs certifiés, l'aide la plus efficace à la préparation des cours demeure le travail de fond de la préparation des concours, dans la mesure où leurs exigences sont substantiellement de même nature que celles de l'enseignement en classe terminale.

Des Journées d'Etudes philosophiques rassemblant les professeurs de toute l'Académie autour de notions, d'oeuvres ou d'auteurs sont inscrites au PAF 2007-2008. On trouvera toutes les indications nécessaires (programme, calendrier, modalités d'inscription - notamment pour les professeurs arrivant dans l'académie) dans le Plan Académique de Formation qui peut être consulté dans chaque Lycée.

Il est vivement recommandé de participer aux actions de formation destinées aux professeurs de philosophie qui sont autant d'occasions d'étendre et d'approfondir ses connaissances et de travailler en commun avec ses collègues.

## **Conditions favorables à l'enseignement philosophique**

- services : équilibre entre classes d'enseignement général et technologique
- emplois du temps : de préférence des séquences de deux heures, en évitant la fin de l'après-midi
- dans les séries technologiques : 1h en classe dédoublée
- aménagement de plages horaires permettant les trois devoirs en temps limité prévus par les Instructions de 1977

- aménagement de l'emploi du temps favorisant la formation continue
- en série scientifique : plutôt 4 h/élèves

## **Évaluation**

Les réunions d'entente et d'harmonisation de la correction du baccalauréat constituent un moment essentiel à la vie de la communauté des professeurs de philosophie. Elles sont, au demeurant, obligatoires. Des réunions de travail (élaboration de sujets, correction de copies, etc.) auront lieu en cours d'année. Les échanges de copies, notamment à l'occasion des devoirs en temps limité, sont recommandés pour autant qu'un travail d'entente et d'harmonisation est réellement accompli. En cours d'année, le professeur doit rester maître de la notation des élèves dont il a la responsabilité.

**Henri ELIE**  
**Inspecteur d'Académie**  
**Inspecteur Pédagogique Régional de Philosophie**